



PRÉFÈTE DU LOIRET

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 02/12/22

BILAN DE L'OPERATION NATIONALE D'ABANDON DES ARMES TROUVEES OU HERITEES

Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer se félicite du succès de l'opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État qui s'est tenue sur le territoire métropolitain ainsi que dans certains territoires d'Outre-mer du 25 novembre au 2 décembre 2022.

Cette opération historique a suscité une large adhésion.

Il ressort du bilan, encore provisoire, que plus de **150 000 armes, dont 140 000 armes à feu, ont été abandonnées** à l'État pendant ces huit jours dans plus de 300 sites de collecte et d'enregistrement mis en place sous l'autorité des préfets. Parallèlement, **50 000 armes jusqu'ici non déclarées ont été enregistrées** dans le système d'information sur les armes (SIA) permettant la régularisation de leurs propriétaires.

Près de 200 000 armes sont ainsi sorties de la clandestinité au cours de cette période. En complément, près de **4 millions de munitions et projectiles** ont également été collectés.

L'adhésion de nos concitoyens à cette opération, qui a mobilisé près de **5 000 agents** de préfecture, fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie, a été sans précédent.

La **simplicité de la procédure** d'abandon assortie d'une garantie **d'absence de poursuites** administratives ou judiciaires pour détention illégale d'armes, la **proximité des points d'accueil** et **l'accompagnement apporté aux usagers** par les services de l'État et leurs partenaires ont constitué des facteurs clefs de ce succès.

Cette action répondait à un besoin fort des usagers, notamment pour ceux ayant acquis des armes par héritage. Elle a largement contribué à renforcer la relation et la confiance entre la population et les forces de sécurité intérieure autour de l'objectif partagé de sécurité publique. **Elle participe grandement à prévenir les violences intrafamiliales, les accidents domestiques et les vols d'armes.** Le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer salue l'engagement et le sens des responsabilités de nos concitoyens.

Cabinet de la préfète
Service régional de la communication
interministérielle

Fort de cette dynamique, Gérald DARMANIN a décidé d'**engager une réforme de la procédure d'abandon d'armes à l'État** visant à la simplifier. Une expérimentation sera initiée en ce sens dès le premier trimestre 2023 dans 5 départements.

À l'issue du déploiement du système d'information sur les armes à l'ensemble des publics concernés (détenteurs d'armes particuliers, associatifs et métiers) prévu **fin 2023, une nouvelle opération de ce type sera organisée.**

Il reste possible d'abandonner ses armes à feu. L'enregistrement des armes non déclarées est par ailleurs obligatoire dans le Système d'information sur les armes (SIA).

Pour abandonner ses armes à feu (hors armes blanches, et explosifs) dans le Loiret :

- au Commissariat : sur rendez-vous par un appel au 02 38 24 31 74 (Orléans) ou 02 38 28 38 28 (Montargis) ;

- en zone gendarmerie : auprès de la brigade territoriale la plus proche de votre domicile. Toutefois il est conseillé de contacter l'unité préalablement par téléphone (numéro à 10 chiffres dans l'annuaire - www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie).

Pour enregistrer vos armes, si vous rencontrez des difficultés à utiliser le SIA, des points d'accès numérique sont à votre disposition en Préfecture et dans les Sous-préfectures à Pithiviers et Montargis. Vous devrez vous munir d'un document d'identité, de photographies et des renseignements nécessaires sur les armes à déclarer, d'un justificatif récent de domicile ainsi que de votre permis de chasse/validation de permis de chasse si vous êtes chasseurs. Vous pouvez prendre rendez-vous au 07 86 48 82 46 (Préfecture à Orléans), au 02 38 85 00 21 (Sous-préfecture de Montargis) ou au 02 38 30 01 71 (Sous-préfecture de Pithiviers).